

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2020/09/22-03-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 22 septembre 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation, notamment son article R. 719-50,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille université n°2019/11/26-14 portant sur les exonérations des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires,

Vu l'avis favorable de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 10 septembre 2020,

Considérant que la situation sanitaire et humanitaire au Liban nécessite une de prendre des mesures particulières telles que l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants Libanais afin de les soutenir dans cette situation d'urgence

Considérant que cette exonération entre dans le cadre des orientations stratégiques de l'établissement,

DECIDE :

OBJET : exonération des étudiants libanais des droits d'inscription pour l'année universitaire 2020/2021

Le Conseil d'administration approuve le principe de l'exonération totale des étudiants libanais des droits d'inscription pour l'année universitaire 2020/2021.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 31

Fait à Marseille, le 22 septembre
2020




Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université